AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS

C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

N° 132

SEPTEMBRE 1971

CULTURES OLEAGINEUSES

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS DU COLZA DES LE SEMIS

Les cultures de colza sont fréquemment attaquées par divers ravageurs qui peuvent quelquefois compromettre les semis. Il s'agit notamment de champignons tels l'Alternaria, le Phoma, et quelquefois le Pythium, responsables de la fonte des semis et d'insectes telles les altises : petites altises et altise à tête dorée ou grosse altise d'hiver du colza.

La désinfection des semences de colza est une précaution élémentaire qui, si elle n'est pas suffisante, pour éviter toutes les maladies, est néanmoins nécessaire.

Les fongicides les plus souvent utilisés contre les "fontes des semis" sont ceux à base de Silicate de Methoxyethylmercure, de T.M.T.D. ou Thirame, d'Oxyquinoléate de cuivre. Ces trois produits utilisés à dose suffisante (indiquée par le fabricant) sont réputés excellents contre le Phoma et l'Alternaria. On peut aussi utiliser des spécialités commerciales à base de Dichlone et de Captafol.

En ce qui concerne la lutte contre les Altises, il sera nécessaire d'assurer la protection des jeunes plantes par l'adjonction à la semence d'une spécialité à base de Lindane. On utilisera pour cette opération des poudres à haute teneur en matière active et il sera nécessaire d'apporter au minimum 45 g de lindane (matière active) par kg de semences. Pour faciliter l'adhérence de la poudre sur les graines, il est conseillé d'enrober au préalable ces dernières avec de l'huile végétale à raison d'une cuillerée à café par kg de semence. Il est indispensable avant toutes choses de s'assurer si l'organisme stockeur ou distributeur n'a pas déjà réalisé un traitement de désinfection de la semence.

Veiller à ce que la dose préconiséeait bienété respectée afin d'obtenir une préservation suffisante et de durée normale. A l'inverse, des doses doubles de produit, et notamment de lindane, peuvent réduire sensiblement la faculté germinative des semences. Si les semences ont déjà reçu un traitement anticryptogamique, n'apporter que du lindane, sinon utiliser un produit mixte. Réaliser de préférence ce traitement très peu de temps avant le semis pour éviter que les produits ne se déposent et s'accumulent au fond des sacs.

Il faut rappeler que le traitement des semences à l'égard de l'altise à tête dorée doit être surtout considéré comme un procédé de sauvegarde des jeunes semis contre une pullulation brutale et intense des insectes parfaits. Dans les meilleures conditions, le traitement n'est efficace que jusqu'au stade 1 à 2 feuilles du colza. Des altises peuvent encore arriver sur les cultures et y évoluer sans entrave. Le traitement le plus efficace sera réalisé plus tard, à l'automne, aprés que la majorité des insectes aura envahi les cultures mais avant que la période de ponte active ne commence. Surveiller alors les cultures à partir du stade 1 à 2 feuilles. Un traitement complémentaire peut alors être nécessaire en cas d'envahissement (2 insectes au m2).

DESHERBAGE DU COLZA

HERBICIDES A APPLIQUER AVANT LE SEMIS

Veiller à assurer une excellente préparation des terres en surface en évitant les sols motteux afin que les produits puissent agir dans les meilleures conditions possibles.

Tournez s'il-vous-plait. .../... 32

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE. DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

DIALLATE - Produit uniquement antigraminées. Très volatile, à incorporer de suite après la pulvérisation par un hersage croisé. Semer dans les 48 h qui suivent le traitement. Ce produit s'utilise à la dose de 1 kg 400 de matière active à l'ha.

TRIFLURALINE - Ce produit sensible à la lumière doit être incorporé dans le quart d'heure qui suit la pulvérisation. Il s'utilise à la dose de 1 kg 200 de M.A./ha. Sa rémanence est très longue. Bonne action sur Vulpin, Ray gras ainsi que Mouron des oiseaux, Véronique, Fumeterre, Gaillet en terres calcaires.

NITRALIN - Ce produit qui s'utilise à la dose de 1 kg de M.A./ha doit être incorporé dans les 48 h après son application. Son efficacité est légérement inférieure à celle de la Trifluraline.

CYCLOATE - Ce produit, lui aussi volatile, nécessite une incorporation immédiate. Il s'utilise à la dose de 2 kg 880 de M.A./ha. Essentiellement antigraminées, son action sur dicotylédones est faible.

ALPHANAPHTOXY - N,N DIETHYL PROPIAMIDE - S'utilise en pré semis avec incorporation non immédiate à la dose de 1 kg de M.A./ha. Efficace sur Vulpin, Ray grass, ainsi que sur Capselle, Mouron des oiseaux, Véronique, Gaillet, Matricaire.

HERBICIDES A APPLIQUER APRES LE SEMIS MAIS AVANT LA LEVEE DU COLZA

PRYNACHLORE : Produit récent en autorisation provisoire de vente. S'utilise à la dose de 3 Kg 250 de M.A./ha. Actif sur les dicotylédones notamment sur Capselle et Laiteron. Son efficacité est surtout faible sur graminées.

HERBICIDES A APPLIQUER APRES LA LEVEE DU COLZA

T.C.A : Il s'utilise du stade 2,3 feuilles au stade rosette du colza à raison de 5 à 7 kg de M.A./ha sur sol humide et en mouillant bien. Il est actif sur Vulpin jeune au stade 1 à 3 feuilles.

DALAPON : Ce produit agit uniquement sur graminées. Il s'utilise à la dose de 2 kg 5 de MA/ha dans 250 à 300 l d'eau depuis le stade cotylédonaire jusqu'au stade rosette et avant que le bourgeon terminal ne se sépare du collet. Ce produit qui freine un peu la végétation du colza d'hiver ne doit pas être utilisé par temps froid.

CARBETAMIDE : Ce produit qui s'utilise à la dose de 2 kg 100 de M.A./ha ne peut s'appliquer durant toute la période de repos végétatif du colza y compris sur sol gelé. Il est actif sur l'ensemble des graminées présents lors du traitement y compris les repousses de céréales ainsi que sur Mouron des oiseaux, Véroniques et Renouées. Son action est cependant assez lente.

Dernière Note : Supplément n° 1 au n° 131 en date du 13 Aout 1971.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
NORD - PICARDIE

P.COUTURIER

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles

G.CONCÉ et D. MORIN